

Jean-Baptiste André Godin à monsieur E. Gorce, 14 septembre 1887

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (27)

Collation 1 p. (14r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur E. Gorce, 14 septembre 1887, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/52404>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [14 septembre 1887](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Gorce, E.](#)

Lieu de destination 3, rue Saint-Saturnin, Tours (Indre-et-Loire)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin accuse réception de la lettre de Gorce du 10 septembre 1887. Il l'informe qu'il ne peut honorer son invitation en raison de ses mauvais rapports avec la direction coopérative de Paris. Il lui indique que, faute de temps, il ne lui est pas possible de faire l'installation d'un four de boulangerie pour son exposition à l'occasion du prochain congrès.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Appareils et matériels](#), [Coopération](#)

Événements cités [Congrès national des sociétés coopératives de consommation \(11-13 septembre 1887, Tours\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 08/10/2024

Guise Familiste
14 septembre 1891

Monsieur E. Gorce,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 10^{me}. Je suis sensible à l'attention que vous voulez bien me témoigner, mais j'ai le regret de ne pouvoir me rendre à votre invitation.

Le peu d'obligeance mise jusqu'ici, par la direction coopérative de Paris, à notre faire aux demandes de notre Société, m'engage à m'abstenir complètement.

Quant à la demande que

vous me faites concernant l'opposition d'un four de boulangerie, il n'y a pas le temps nécessaire pour une semblable installation.

Le four que notre Société exploite est constitué partie en métal, partie en maçonnerie, et pour l'installation de cette dernière le temps qui reste d'ici au congrès n'est pas suffisant. Il serait-il que notre Société se dédirait sans doute difficilement à cette installation, si elle n'avait la certitude que le four serait rendu, après preuve de l'excellence de son fonctionnement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération

Godard